

COMMUNE DE FOREST
Service de l'Urbanisme
Chaussée de Bruxelles, 112
B – 1190 BRUXELLES

V/Réf : pu25799 (traité par Marie Fryns)
N/Réf. : AVL/JMB/FRT-2.72/s.577
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur, Madame,

Objet : FOREST. Place Saint-Denis, 25.
Regroupement de deux logements en un seul (type duplex) et régularisation des extensions arrière.

En réponse à votre lettre du 29 septembre 2015 sous référence, reçue le 1^{er} octobre, votre demande a été portée à l'ordre du jour de la séance de la CRMS du 14 octobre 2015.

Le projet concerne un immeuble de style éclectique datant d'avant 1932. Il est situé dans la zone de protection de l'Abbaye de Forest et de ses jardins.

La demande vise à regrouper en duplex les deux logements des niveaux inférieurs en un seul, ce qui devrait améliorer l'habitabilité et le confort du logement. Elle souhaite également régulariser l'extension arrière de ces deux niveaux avec la possibilité d'étendre l'extension arrière du niveau cour à celui de l'extension arrière du rez ; les deux niveaux seraient ainsi alignés.

La CRMS n'émet pas de remarque particulière sur les interventions projetées et à régulariser mais demande que les prescriptions urbanistiques soient strictement respectées.

S'il y a lieu, la DMS proposera à la Commission de Concertation des conditions supplémentaires pour améliorer le projet.

Veuillez agréer, Monsieur, Madame, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

c.c. B.D.U. - D.M.S. Mme Françoise Cordier ;
B.D.U. - D.U. Mme Véronique Henry.